

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 février 2026

---

**PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES**  
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 924

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Hetzel

-----

**ARTICLE 5**

- I. – Supprimer la seconde phrase de l’alinéa 13.
- II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase de l’alinéa 16.
- III. – En conséquence, supprimer la seconde phrase de l’alinéa 37.
- IV. – En conséquence, supprimer la seconde phrase de l’alinéa 40.
- V. – En conséquence, supprimer la seconde phrase de l’alinéa 68.
- VI. – En conséquence supprimer la seconde phrase de l’alinéa 71.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement supprime des dispositions redondantes avec le V de l’article 5 introduit en commission, plus précis.